

PROCÈS VERBAL

Séance du 8 FEVRIER 2022

L'an 2022, le 8 Février à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Bué s'est réuni à la salle du Conseil à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THIROT Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voix électroniques via i-delibRE aux conseillers municipaux le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie et sur le site internet de la commune, <https://bue-sancerre.fr>, le 04/02/2022.

Présents : M. THIROT Christian, Maire, Mmes : CROCHET Carine, GARNICHE Marie-José, RIX Monique, VAUDENAY Virginie, MM : BAILLY Jacques, CROCHET Cyprien, RAFFAITIN Jacques, ROGER Etienne

Absent(s) : Mme BALESTRA Gwladys et M. BAILLY Valentin

A été nommée secrétaire : M. CROCHET Cyprien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 04/02/2022

Date d'affichage : 04/02/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du CHER

le : 09/02/2022

et publication ou notification

du : 10/02/2022

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- DEMANDE DE SUBVENTION DETR - PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE VENOIZE EN ZONE DE RENCONTRE - 2022_007
- DEMANDE DE SUBVENTION DETR - REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - 2022_008
- DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE VENOIZE EN ZONE DE RENCONTRE - VOIRIE - 2022_009
- DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE VENOIZE EN ZONE DE RENCONTRE - ASSAINISSEMENT - 2022_010
- DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - 2022_011
- DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE - PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE VENOIZE EN ZONE DE RENCONTRE - 2022_012
- DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE - REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - 2022_013

OBJET : APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE

Le Procès-verbal de la séance du 25 Janvier 2022 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Néant.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR - PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE VENOIZE EN ZONE DE RENCONTRE
réf : 2022 007

Monsieur le Maire expose le projet suivant : *Projet de requalification de la Rue de Venozze en rue piétonne*

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à : 199 260.00 € H.T.

Il s'agit d'effectuer les travaux de réfection de voirie et mise en sécurité des usagers.

Le diagnostic de voirie étant toujours en cours, il devient cependant urgent que ce tronçon de route soit mis aux normes de sécurité comme vu avec le technicien de la route du Département intervenu dans le cadre du projet de diagnostic

Il s'agit également d'effectuer les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement pendant que les tranchées sont ouvertes sur ce tronçon et selon les recommandations de priorité du schéma directeur du réseau d'assainissement du 23/06/2021.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat selon le plan de financement détaillé ci-après :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		50 368.00 €	25.28 %
Emprunts			0.00 %
Sous-total 1 (H.T)		50 368.00 €	25.28 %
Etat – DETR		79 704.00 €	40.00 %
Etat – DSIL			0.00 %
Région			0.00 %
Département		29 448.00 €	14.78 %
Agence de l'eau		39 740.00 €	19.94 %
Autres (à préciser)			0.00 %
Autres (à préciser)			0.00 %
Sous-total 2 (H.T)		148 892.00 €	74.72 %
Total H.T (*)		199 260.00 €	100.00 %

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ADOPTÉ le projet de requalification de la Rue de Venozze en rue piétonne pour un montant de 199 260.00 € H.T. porté au budget 2022 principal 03900 – Mairie ;

ADOPTÉ le plan de financement détaillé ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention de 79 704.00 € auprès de l'État, correspondant à 40% du montant du projet ;

CHARGE le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION DETR - REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

réf : 2022 008

Monsieur le Maire expose le projet suivant : *Réhabilitation des réseaux d'assainissement*

Il s'agit d'effectuer les travaux issus du programme du schéma directeur d'assainissement du 23/06/2022.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 787 550.00 € H.T.

Il a été déduit les travaux d'assainissement Rue de Venozze pour 49 450.00€ HT du montant total annoncé dans le schéma directeur d'assainissement du 23/06/2021 pour 837 000.00 € HT

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat selon le plan de financement détaillé ci-après :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		157 510.00 €	20.00 %
Emprunts			0.00 %
Sous-total 1 (H.T)		157 510.00 €	20.00 %
Etat – DETR		236 265.00 €	30.00 %
Etat – DSIL			0.00 %
Région			0.00 %
Département		78 755.00 €	10.00 %
Agence de l'eau		315 020.00 €	40.00 %
Autres (à préciser)			0.00 %
Autres (à préciser)			0.00 %
Sous-total 2 (H.T)		630 040.00 €	80.00 %
Total H.T (*)		787 550.00 €	100.00 %

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ADOPTÉ le projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement pour un montant de 787 550.00 € H.T porté au budget 2022 - 03902 Assainissement ;

ADOPTÉ le plan de financement détaillé ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention de 236 265.00 € auprès de l'État, correspondant à 30% du montant du projet ;

CHARGE le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE VENOIZE EN ZONE DE RENCONTRE - VOIRIE

réf : 2022_009

Monsieur le Maire expose le projet suivant : *Projet de requalification de la Rue de Venoize en rue piétonne – VOIRIE*

Il s'agit d'effectuer les travaux de réfection de voirie et mise en sécurité des usagers.

Le diagnostic de voirie étant toujours en cours, il devient cependant urgent que ce tronçon de route soit mis aux normes de sécurité comme vu avec le technicien de la route du Département intervenu dans le cadre du projet de diagnostic.

Le coût prévisionnel des travaux en voirie s'élève à : 84 840.00 € H.T.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental selon le plan de financement détaillé ci-après :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		33 936.00 €	40.00 %
Emprunts			0.00 %
Sous-total 1 (H.T)		33 936.00 €	40.00 %
Etat – DETR		33 936.00 €	40.00 %
Etat – DSIL			0.00 %
Région			0.00 %
Département		16 968.00 €	20.00 %
Autres (à préciser)			0.00 %
Autres (à préciser)			0.00 %
Autres (à préciser)			0.00 %
Sous-total 2 (H.T)		50 904.00 €	60.00 %
Total H.T (*)		84 840.00 €	100.00 %

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ADOpte le projet de voirie de requalification de la Rue de Venoize en rue piétonne pour un montant de 84 840.00 € H.T. porté au budget principal 2022 - 03900 – Mairie ;

ADOpte le plan de financement détaillé ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention de 16 968.00 € auprès du Conseil Départemental, correspondant à 20% du montant du projet ;

CHARGE le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE VENOIZE EN ZONE DE RENCONTRE - ASSAINISSEMENT

réf : 2022_010

Monsieur le Maire expose le projet suivant : *Projet de requalification de la Rue de Venoize en rue piétonne – ASSAINISSEMENT*

Il s'agit d'effectuer les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement pendant que les tranchées

sont ouvertes sur ce tronçon et selon les recommandations de priorité du schéma directeur du réseau d'assainissement du 23/06/2021.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 62 400.00 € H.T répartis entre 49 450.00€ H.T de réhabilitation et mise en séparatif du réseau d'eau usée existant et la moitié du terrassement en tranchée (25 900.00€ HT) pour 12 950.00€ HT selon l'estimation des travaux d'aménagement réalisé par MD Concept chargé de la maîtrise d'ouvrage.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental selon le plan de financement détaillé ci-après qui repose sur les dépenses éligibles :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		12 480.00 €	20.00 %
Emprunts			0.00 %
Sous-total 1 (H.T)		12 480.00 €	20.00 %
Etat – DETR		24 960.00 €	40.00 %
Etat – DSIL			0.00 %
Région			0.00 %
Département		12 480.00 €	20.00 %
Agence de l'eau		12 480.00 €	20.00 %
Autres (à préciser)			0.00 %
Autres (à préciser)			0.00 %
Sous-total 2 (H.T)		49 920.00 €	80.00 %
Total H.T (*)		62 400.00 €	100.00 %

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ADOPTÉ le projet de mise aux normes du réseau d'assainissement pour la requalification de la Rue de Venozze en rue piétonne pour un montant de 62 400.00 € H.T. porté au budget 2022 – 03902 – Assainissement ;

ADOPTÉ le plan de financement détaillé ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention de 12 480.00 € auprès du Conseil Départemental, correspondant à 20% du montant du projet ;

CHARGE le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
réf : 2022_011

Monsieur le Maire expose le projet suivant : *REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT*
 Il s'agit d'effectuer les travaux de réhabilitation sur tout le territoire de la commune selon les recommandations de priorité du schéma directeur du réseau d'assainissement du 23/06/2021.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 787 550.00 € H.T.

Il a été déduit les travaux d'assainissement Rue de Venozze pour 49 450.00€ HT du montant total annoncé dans le schéma directeur d'assainissement du 23/06/2021 pour 837 000.00 € HT.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat selon le plan de financement détaillé ci-après :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		157 510.00 €	20.00 %
Emprunts			0.00 %
Sous-total 1 (H.T)		157 510.00 €	20.00 %
Etat – DETR		236 265.00 €	30.00 %
Etat – DSIL			0.00 %
Région			0.00 %
Département		78 755.00 €	10.00 %
Agence de l'eau		315 020.00 €	40.00 %
Autres (à préciser)			0.00 %
Autres (à préciser)			0.00 %
Sous-total 2 (H.T)		630 040.00 €	80.00 %
Total H.T (*)		787 550.00 €	100.00 %

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ADOPTE le projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur tout le territoire de la commune de Bué selon le programme établi dans le schéma directeur d'assainissement pour un montant de 787 550 € H.T porté au budget 2022 - 03902 Assainissement ;

ADOPTE le plan de financement détaillé ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention de 78 755.00 € auprès du Conseil Départemental, correspondant à 10% du montant du projet ;

CHARGE le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE - PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE VENOIZE EN ZONE DE RENCONTRE
réf : 2022_012

Monsieur le Maire expose le projet suivant : *Projet de requalification de la Rue de Venoize en rue piétonne*

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à : 199 260.00 € H.T.

Il s'agit d'effectuer les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement pendant que les tranchées sont ouvertes sur ce tronçon et selon les recommandations de priorité du schéma directeur du réseau d'assainissement du 23/06/2021

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne selon le plan de financement détaillé ci-après :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	199 260	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	99 350	Subvention	40%	39 740
Dépenses de fonctionnement (*)			DETR	199 260	Subvention	40%	79 704
			Conseil Départemental	147 240	Subvention	20%	29 448
			Nom de l'organisme ou collectivité apportant une aide financière				0
			Total des ressources externes				148 892
			Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				50 368
Total des besoins	199 260		Total des ressources				199 260

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ADOpte le projet de requalification de la Rue de Venoize en rue piétonne pour un montant de 199 260.00 € H.T. porté au budget 2022 principal 03900 – Mairie ;

ADOpte le plan de financement détaillé ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention de 39 740.00 € auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, correspondant à 40% du montant du projet.

CHARGE le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE - REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
réf : 2022_013

Monsieur le Maire expose le projet suivant : *Réhabilitation des réseaux d'assainissement*

Il s'agit d'effectuer les travaux issus du programme du schéma directeur d'assainissement du 23/06/2022.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 787 550.00 € H.T.

Il a été déduit les travaux d'assainissement Rue de Venoize pour 49 450.00€ HT du montant total annoncé dans le schéma directeur d'assainissement du 23/06/2021 pour 837 000.00 € HT.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne selon le plan de financement détaillé ci-après :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	787 550	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	787 550	Subvention	40%	315 020
Dépenses de fonctionnement (*)			DETR	787 550	Subvention	30%	236 265
			Conseil Départemental	787 550	Subvention	10%	78 755
			Nom de l'organisme ou collectivité apportant une aide financière				0
			Total des ressources externes				630 040
			Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				157 510
Total des besoins	787 550		Total des ressources				787 550

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ADOPTÉ le projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement pour un montant de 787 550.00 € H.T porté au budget 2022 - 03902 Assainissement ;

ADOPTÉ le plan de financement détaillé ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention de 315 020.00 € auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, correspondant à 40% du montant du projet ;

CHARGE le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Pour résumer :

Pour les travaux de réfection Rue de Venoize HT :

Pour la Commune :	50 368.00 €	} Soit 148 892.00 € de subventions représentant 74% du marché total
DETR :	79 704.00 €	
Conseil Départemental :	29 448.00 €	
Agence de l'eau Loire Bretagne :	39 740.00 €	
TOTAL :	199 260.00€	

Pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement HT :

Pour la Commune :	157 510.00 €	} Soit 630 040.00 € de subventions représentant 80% du marché total
DETR :	236 265.00 €	
Conseil Départemental :	78 755.00 €	
Agence de l'eau Loire Bretagne :	315 020.00 €	
TOTAL :	787 550.00€	

Questions diverses :

1. Réimplantation de deux arbres :

Il s'agit de replanter deux arbres dans la commune suite à l'arrachage de deux autres au petit château d'eau pour l'implantation de l'antenne relais.

La société en charge de l'antenne a demandé aux élus l'essence et l'emplacement des arbres à replanter.

Une consultation avec l'arboretum de La Chapelle-Montlinard va être effectué.

Il est suggéré de replanter un sapin à côté du sapin du Désert, mais la parcelle est privée.

Un autre emplacement est suggéré : route de Champtin, en haut de la Rue des Ecossais au niveau des talus. Ou encore à côté de l'abris bus à l'Esterille.

La discussion est reportée au moment où la commune aura arrêté le choix des arbres.

2. Projet de panneaux photovoltaïques :

Suite à la consultation de l'entreprise en charge de la construction de l'atelier, il apparait que la structure ne pourrait pas supporter le poids de panneaux photovoltaïques.

Le projet est donc abandonné.

Il a été suggéré d'en implanter sur une parcelle au sol mais le projet rééquerrai 4 hectare, ce que la commune ne possède pas.

3. Etude du fleurissement :

Le dossier d'étude, élaboré par l'entreprise Lagarde, a été reçu en mairie.

Il est mis à disposition de l'adjoint technique et la commission au fleurissement, qui à la suite se réunira afin de déterminer le programme à suivre.

4. Enquête publique sur le classement et l'inscription du site de Sancerre et son écrin :

Le dossier a été consulté par un élu qui recommande vivement son étude. Bien construit et clair, il reste disponible en mairie et est annotable via le registre de consultation jusqu'au 03 mars 2022 avec une permanence du commissaire enquêteur le 23/02/2022 de 9h à midi en mairie.

Prochain Conseil prévu le : Jeudi 3 Mars 2022 à 19h

Séance levée à : 18h55

En mairie, le 10/02/2022

Le Maire

Christian THIROT